

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

13-11-2017

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce treize (13) novembre de l'an deux mille dix-sept (2017), à vingt heures (20h00) sous la présidence de Monsieur le Maire Normand Lagrange à laquelle sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

Rémi Jean, Christian Mongrain Thériault,  
Denise Morin, Rémi Kelley.

Étaient absents, le conseiller Michel Beaudette la conseillère Josée Leclerc.

Étaient présents également, Madame Pascale Lavigne, Directrice générale, Madame Nathalie Soucy, Secrétaire et Monsieur Richard Petit, Inspecteur municipal.

144-2017

***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Proposé par la conseillère Denise Morin  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout suivant :

8.4 Fonds de développement territoire

Proposition adoptée

145-2017

***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017***

Proposé par le conseiller Rémi Jean  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

**VISITE D'INPECTION PAR LE TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC- CASERNE / BUREAU MUNICIPAL :** Un rapport a été transmis par M. François Lacasse à la municipalité pour le suivi de la tournée des bâtiments considérés comme à risque. Des anomalies mineures ont été identifiées. Richard et Pascale vont s'assurer que les modifications soient apportées le plus tôt possible.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**Madame Carmelle Trottier Goulet :** Elle informe le conseil qu'elle a déposé une demande aux employés municipaux pour régler la situation afin que soient desservis les derniers terrains appartenant à son mari sur la rue Goulet. La problématique de la hauteur inférieure du terrain par rapport au réseau d'assainissement des eaux, doit

faire l'objet d'une analyse pour une solution à moindre coût. Plusieurs demandes ont déjà été traitées par les années antérieures.

Le maire informe Madame Trottier-Goulet qu'elle doit présenter une demande écrite et les informations qu'elle aurait en sa possession qui pourrait faire avancer le dossier. Il indique qu'une rencontre avec des représentants du conseil ainsi que l'inspecteur et la directrice générale aura lieu dès que les agendas de chacun s'agentent. La directrice générale précise qu'elle présentera au conseil l'historique du dossier pour que chacun des conseillers soient au fait de l'ensemble du dossier.

Madame Cécile Rochette : Redemande un suivi sur les nuisances puisqu'un de ses voisins semble vouloir maintenir sa cour en désordre. Le maire redit à Mme Rochette que certains dossiers s'effectuent progressivement puisqu'il y a un manque de ressources à la municipalité présentement.

Monsieur Claude Chrétien fait un commentaire concernant la fusion – regroupement possible avec d'autres villes. Il n'est pas en faveur d'une telle action. Il ne pense pas que les problématiques rencontrées vont se régler en ayant seulement un seul représentant à la nouvelle table d'un regroupement. Le maire l'informe que la fusion ou les regroupements de certains secteurs se feront seulement si le tout est favorable à la municipalité. Avant même qu'il y ait une fusion, la population sera appelée à dire son mot sur les options envisagées, le cas échéant. Pour l'instant, le maire prépare faire une rencontre avec la ville de La Sarre, pour revoir ce dossier et le relancer dans un mandat d'étude de faisabilité. À Suivre.

#### **ADMINISTRATION ET FINANCE**

146-2017

#### ***ACTIVITÉ PÈRE NOËL 2017, COMMANDITE AU CENTRE RÉCRÉATIF DE DUPUY***

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal accorde une commandite de cent (100.00\$) dollars au Centre Récréatif de Dupuy pour leur activité du Père Noël 2017;

Proposition adoptée.

147-2017

#### ***PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM);***

ATTENDU QUE provenant de l'enveloppe budgétaire du député d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron, une subvention de 20,000\$ a été accordée par le ministère des transports pour l'amélioration du réseau routier municipal, dossier #00026162-1-87085 (08)-2017-06-19-25;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a effectué des travaux pour un montant de 20,226.207\$ (taxes nettes) représentant le recouvrement et le gravelage sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, ainsi que le creusage et le reprofilage de fossés du chemin du 2e-et-3e Rang Ouest;

#### **POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, pour un montant subventionné de 20,000.00\$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Proposition adoptée.

148-2017

***PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)***

ATTENDU QUE provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, une subvention de 46,000\$ échelonnée sur trois années (18,400\$-18,400\$-9,200\$), a été accordée, dossier #00025835-1 – 87085(08) -2017-03-30-43;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a effectué des travaux pour un montant de 39,001.60\$ représentant le recouvrement et le gravelage sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest ainsi que le creusage et le reprofilage de fossés du chemin du 2e-et-3e Rang Ouest;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, pour un montant subventionné de 18,400.\$ pour l'année 2017-2018 sur un total subventionné de 46,000\$ sur 3 ans conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE l'ensemble des travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du 2e-et-3e Rang Ouest, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Proposition adoptée.

149-2017

***CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER 2017-2018 DU BÂTIMENT ABRITANT LE CLSC***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dupuy a procédé à l'ouverture de la soumission pour l'appel d'offre relative à l'entretien ménager du CLSC, le 13 novembre à 14h00 suite à l'affichage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,

Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal de Dupuy accordent le contrat d'entretien ménager du bâtiment abritant le CLSC à la seule soumission reçue de l'entrepreneur, Entretien Ménager I.D inc. au montant de 15 600\$ (excluant les taxes) pour une durée d'une année, soit du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018;

QUE la municipalité verse 12 versements de 1300\$ (excluant les taxes);

QUE la directrice générale Pascale Lavigne est nommée pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, signataire du contrat d'entretien ménager 2017-2018.

Proposition adoptée.

150-2017 ***FORMATION « LES IMPACTS DE LA LOI 122 SUR LE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER. »***

Proposé par la conseillère Denise Morin  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la directrice générale, Pascale Lavigne à participer à la formation concernant « les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » qui aura lieu les 24-25 janvier 2018 à Rouyn-Noranda ;

QUE la municipalité défraiera tous les frais reliés à cette formation, soit l'inscription, le déplacement et le repas.

Proposition adoptée

151-2017 ***FORMATION RELATIVE AUX MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2.R-22)***

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'inspecteur Municipal Monsieur Richard Petit à participer à la formation relative aux modifications au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées qui aura lieu le 6 décembre prochain à La Sarre;

QUE la municipalité défraiera tous les frais reliés à cette formation, soit l'inscription, le déplacement ainsi que le repas.

Proposition adoptée

152-2017 ***COMPTES À PAYER***

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois d'octobre 2017 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Proposé par le conseiller Rémi Jean,  
Appuyé par la conseillère Denise, Morin,  
Et résolu à l'unanimité.

QUE la liste des autorisations de paiement du mois d'Octobre au montant de **77 464.96\$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée

**APPUIS, CONTRATS ET MANDATS**

153-2017 ***APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION PAR L'ENTREPRISE XPLORNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY***

ATTENDU QU' une convention a été signée entre la municipalité de Dupuy et l'entreprise Xplornet en septembre 2017;

ATTENDU QUE le permis #DPPAL170068 a été accordé à l'entreprise Xplornet le 25 octobre 2017 pour l'installation d'une tour de communication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par la conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

ATTENDU QUE le conseil municipal appuie le projet d'implantation d'une tour de communication par l'entreprise « Xplornet » sur le territoire de la municipalité de Dupuy;

Proposition adoptée.

154-2017

***MAINTIEN DE L'INTENTION DE DÉPOSER EN COMMUN UN PROJET DE RÉNOVATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE PAR L'ENTREMISE DU RÉSEAU BIBLIO***

ATTENDU QUE les municipalités membres du Réseau Biblio se sont regroupées pour déposer un projet commun de demande d'aide financière au programme Aménagement Biblio;

ATTENDU QUE le pourcentage d'aide financière a été revu à la baisse, soit 50%, suite aux pourparlers avec le ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy fêtera son 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation du 2 au 5 août 2018;

POUR CES MOTIFS

Proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par la conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy confirme son intention de présenter un projet de rénovations de sa bibliothèque pour une somme globale estimée à 60 000\$ en deux phases, soit avant et après les festivités du 100<sup>e</sup> anniversaire qui auront lieu du 2 au 5 août 2018;

Proposition adoptée.

Sujet traité

**NOMINATION DES DIFFÉRENTS COMITÉS** : puisque le maire déterminera les responsables des différents dossiers municipaux à la rencontre du 4 décembre prochain, les nominations sont reportées au 4 décembre.

**DOSSIERS SPÉCIAUX**

155-2017

***PARTY NOEL, 2 DÉCEMBRE 2017***

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,  
Appuyé par la conseillère Denise Morin,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy offre à tous les membres du conseil municipal, aux employés ainsi que leurs conjoint(e)s respectifs, un souper et une soirée, le 2 décembre 2017, au Pavillon des Sports en guise d'activité de Noël;

QUE la Municipalité de Dupuy défraie entièrement le coût de cette activité;

Proposition adoptée.

156-2017

***MILLIEU HUMIDE : PLAN RÉGIONAL DES MILLIEUX HUMIDES HYDRIQUES***

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132) a été sanctionné le 21 juin dernier par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi oblige chaque MRC à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce plan s'applique au territoire du domaine privé soit 51 % du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer le PRMHH et par la suite, elle devra le réviser à tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement lancera, d'ici 2 ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et que ce programme de subvention pourra être délégué aux MRC qui le désirent;

CONSIDÉRANT QU' aucune compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

CONSIDÉRANT la demande d'appui des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAO est très impactée par ce projet de loi ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche, en termes de ressources financières et humaines, pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques sur un territoire aussi vaste que celui de la MRCAO;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Et résolu à l'unanimité :

- **D'APPUYER** la démarche des MRC;
- **DE DEMANDER** au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qu'une aide financière soit prévue pour les MRC afin de permettre l'embauche de ressources qui identifieront et caractériseront les milieux humides et hydriques du territoire;
- **DE TRANSMETTRE** cette résolution au MDDELCC, à la FQM et à l'UMQ.

Proposition adoptée.

157-2017

***MILLIEU HUMIDE : COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX AFFECTANT UN MILLIEU HUMIDE;***

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT les mesures transitoires prévues aux articles 51 et suivants de ce projet de loi prescrivent, dans l'attente de la publication de règlements par le gouvernement, des compensations financières systématiques pour tous travaux affectant un milieu humide ou hydrique, sauf exceptions, qui vont bien au-delà de tout ce qui avait pu être exigé à ce jour en pareille matière;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures transitoires s'appliquent de façon générale et ne font pas abstraction des organismes publics, en particulier des MRC et des municipalités, qui doivent intervenir dans les milieux humides ou hydriques pour l'entretien et pour la réalisation de travaux d'infrastructure publique, dans certains cas, appartiennent au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les obligations existantes dans la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau ainsi que dans la loi sur la conservation du patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT les impacts financiers des mesures transitoires du projet de loi 132 sur la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,

Appuyé par la conseillère Denise Morin

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Dupuy :

- **DÉPLORE** l'absence d'exemption de compensation pour les MRC et les municipalités dans le projet de loi 132;
- **DEMANDE** au Gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale d'exempter les organismes municipaux, les municipalités et les MRC de tout paiement de compensation, que ce soit de façon transitoire ou permanente;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise copie conforme au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques.

Proposition adoptée.

158-2017

***HYDRO-QUÉBEC, BÂTIMENT CLSC;***

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley

Et résolu à l'unanimité :

ATTENDU QUE le conseil *refuse* la proposition d'Hydro-Québec de passer du compteur monphasée à non communicant.

Proposition adoptée.

159-2017

***FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES***

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a signé une entente d'aide financière pour le projet CR-092, « DVD SOUVENIR DU 100<sup>E</sup> DE DUPUY »;

ATTENDU QU' une somme résiduelle de 786\$ reste pour les projets de la municipalité de Dupuy;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley

Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipalité de Dupuy dépose une demande, à la Commission de la ruralité dans le programme de Fonds de développement des territoires, de procéder à l'affectation de la somme résiduelle de la municipalité de Dupuy au montant de 786\$ sur le projet CR-092, « DVD souvenir du 100<sup>e</sup> de Dupuy »;

Proposition adoptée.

### **AFFAIRES DU MAIRE**

**SUIVI : Sûreté du Québec :** Les moyens de pression ont porté fruits. L'annonce officielle écrite du ministre de la Sécurité publique, par contre, de la nomination du capitaine adjoint retarde à arriver. La MRC désire que les municipalités maintiennent les moyens de pression qui consistent à ne pas payer la facture de la Sûreté du Québec, tant qu'une annonce officielle écrite ne sera pas reçue. Le préfet Monsieur Jaclin Bégin nous assure qu'il négociera l'annulation des frais d'intérêts qui s'accumulent.

Normand nous informe qu'à la prochaine **table des maires** du 22 novembre de la MRC, l'adoption des quotes-parts pour chacune des municipalités selon le budget adopté, sera à l'ordre du jour.

Normand rappelle que **le poste de préfet** sera nommé par la table des maires entre eux en janvier prochain. Le choix de ne pas passer par une élection générale grand public est plus avantageux pour notre MRC et surtout moins onéreux.

Normand nous fait part que les **nouveaux comités** seront formés en février/mars prochain pour les différents dossiers de la MRC.

### **AFFAIRES DES CONSEILLERS**

**DENISE :**

#### Politique Familiale

- Les activités du Centre de jour a débuté avec Madame Frédérique Goulet du CISSAT, plusieurs personnes sont inscrites (22 personnes) âgées de 56 à 88 ans.
- 12 novembre dernier avait lieu le souper "CLUB de 50 et + en action"; l'anniversaire des membres ayant fêté leur 80 ans au cours de l'année, était souligné. 6 des 11 jubilaires ont participé.

160-2017

### ***LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21h46.

Proposition adoptée.

*Normand Lagrange*

*Pascale Lavigne*

---

Normand Lagrange  
**MAIRE**

---

Pascale Lavigne  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE**